

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE2^e SESSION**QUÉBEC, LE 9 DÉCEMBRE 2011**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 9 décembre 2011

Aujourd'hui, à quinze heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 30 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale
- n° 32 Loi donnant suite au discours sur le budget du 17 mars 2011 et modifiant diverses dispositions législatives (*titre modifié*)
- n° 35 Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur le bâtiment
- n° 39 Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives
- n° 41 Loi modifiant la Loi sur la pharmacie
- n° 120 Loi concernant les campagnes à la direction des partis politiques

n° 207 Loi modifiant la Loi constituant la Société
du chemin de fer de la Gaspésie

n° 209 Loi concernant Club de curling de Rosemère
Inc.

La sanction royale est apposée sur ces projets de
loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.